

BOTANIGARD : UN NOUVEL INSECTICIDE BIOLOGIQUE

Les producteurs de légumes et de fleurs en serres ont maintenant un outil de plus pour combattre les insectes comme les **aleurodes**, les **pucerons** et les **thrips**. En effet, l'insecticide BOTANIGARD est maintenant homologué au Canada. On doit parler ici de « mycoinsecticide », puisqu'il s'agit d'un champignon entomophage, *Beauveria bassiana*, souche GHA.

BOTANIGARD est disponible en deux formulations : BOTANIGARD ES (en suspension émulsifiable) et BOTANIGARD 22WP (en poudre mouillable).

Mode d'action et moment d'application

Les traitements peuvent commencer dès que l'on détecte les insectes. En général, le délai nécessaire pour que le contrôle s'exerce est de 7 à 10 jours. Les chances de succès sont meilleures si les traitements sont effectués au début de l'infestation.

Le champignon *Beauveria bassiana* se développera sur les insectes atteints par la pulvérisation et finira par les faire mourir.

Les infestations importantes peuvent nécessiter la combinaison de BOTANIGARD et d'un insecticide compatible.

Mises en garde et possibilités avec les bourdons

Même s'il s'agit d'un bioinsecticide, les précautions habituelles de protection de l'utilisateur sont de mise (masque, gants, etc.).

Il est mentionné sur l'étiquette que le produit peut être toxique aux bourdons utilisés pour la pollinisation des tomates notamment. On doit donc éviter de pulvériser pendant que les bourdons sont en action. D'autres insectes utiles peuvent aussi être affectés.

Malgré tout cela, des travaux menés en Ontario, par le chercheur Les Shipp du Centre de recherches sur les cultures abritées et industrielles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, montrent qu'il est possible (à titre d'essai seulement) de faire distribuer le BOTANIGARD 22WP par les bourdons. Cela se fait au moyen d'un dispositif fixé à la ruche qui fait en sorte que les bourdons doivent passer dans le produit pour sortir; ils ont alors du *Beauveria bassiana* sur eux et inoculent, en quelque sorte, les fleurs de tomate (et certaines feuilles) avec le produit. Cela a permis un contrôle de 70 % des punaises ternes et de 55 % des aleurodes

présentes. Il est aussi possible d'ajouter un produit biologique contre la moisissure grise et d'obtenir un contrôle partiel de cette maladie, en même temps. Tous ces traitements n'ont pas semblé nuire aux bourdons dans leur travail.

BOTANIGARD contient des spores vivantes. Donc, il est à noter que l'utilisation des fongicides et de certains insecticides et agents mouillants peut tuer les spores.

Utilisation

Aleurodes et pucerons : 0,5 à 1,0 L de BOTANIGARD ES par 400 L d'eau ou 250 à 500 g de BOTANIGARD 22WP par 400 L d'eau.

Thrips : 2 L de BOTANIGARD ES par 400 L d'eau ou 500 g à 1,0 kg de BOTANIGARD 22WP dans 400 L d'eau.

Selon l'étiquette, on peut appliquer le produit aux 5 à 10 jours, ou aux 2 à 5 jours en cas d'infestation grave. Aucune limite n'est donnée quant au nombre de traitements possibles par cycle de culture.

Aucune période de retrait avant la récolte, soit « 0 » jour. Les travailleurs devraient attendre 4 heures après un traitement avant d'entrer dans la serre.

Phytotoxicité et dépôts sur le feuillage

La formulation BOTANIGARD ES (émulsion) pourrait endommager le feuillage de certaines plantes (ex : taches nécrotiques sur les feuilles de certains cultivars de tomate). Effectuez des tests avant de traiter.

Le BOTANIGARD 22WP peut laisser des dépôts visibles sur le feuillage. Ceci concerne particulièrement les producteurs de fleurs qui devront faire des tests avant d'effectuer des traitements sur toutes leurs cultures.

Où se procurer le BOTANIGARD?

Le distributeur autorisé au Canada est Koppert Canada. Deux façons de commander :

1. Communiquer avec M. Thierry Chouffot par courriel au tchouffot@koppert.ca ou par téléphone au 1 514 968-9636;

ou

2. Chez Koppert Canada à Scarborough, Ontario au 1 800 567-4195 (service en anglais seulement).

Bien lire l'étiquette avant l'usage du produit

Évidemment, le présent bulletin d'information ne peut contenir tous les renseignements relatifs au produit. Il est important de faire une lecture attentive de l'étiquette du produit avant de l'utiliser.

Source

Étiquettes du BOTANIGARD 22WP et du BOTANIGARD ES.



Texte rédigé par :

André Carrier, agr., M. SC., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAPAQ.

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 223
Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Laval, MAPAQ
1700, boulevard Laval – 5^e étage – bureau 500
Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone : 450 972-3044, poste 23
Télécopieur : 450 972-3019
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 08 – cultures en serres – 3 août 2009

